

BRÈVES

Le nouveau passeport biométrique est arrivé !

La Préfecture des Landes informe tous les Landais qu'à compter du 12 mai 2009, les demandes de passeport seront reçues exclusivement par les mairies des communes suivantes : Mont de Marsan, St Pierre du Mont, Biscarrosse, Mimizan, Morcenx, Aire sur Adour, Hagetmau, Roquefort, Pissos, Dax, St Paul Les Dax, Tarnos, Capbreton, Soustons, Mugron et Peyrehorade.

La mairie de Préchacq les Bains continuera de traiter les demandes de cartes d'identités mais ne pourra plus accepter les demandes concernant les passeports..

NOUVEAUX ARRIVANTS SUR PRECHACQ

Tous les nouveaux arrivants sont invités à se présenter en Mairie. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de venir au secrétariat de Mairie : cela nous permettra de faire connaissance et de vous présenter tous les services auxquels vous pouvez prétendre.

- Mme BOUCHAUX Jocelyne / M TRONCI Sébastien
- Melle CHAUSSEE Aurélie / M POIRIER Dimitri
- Melle MACHADO RODRIGUES Marisa / M POLOTTI Mickaël
- Mme DESLOUS Dominique
- Melle SEQUEIRA Sandra / M LACAULE Cyril
- Melle PEREIRA Maria Emilia / M HOAREAU Jean
- Mme WISS Nathalie / M DUBOS Laurent
- Mme MAILLARD Marie-Odile
- Melle DUCOURNAU Aurélie / M VEYNE Guillaume
- Melle ORTEGA Laetitia / M PERRINE Julien
- Mme LANNUZEL Paule
- Melle PREBENDE Isabelle / M TAUPINARD Marc
- Mme PICHON Nathalie / M DARRICAU Serge
- Melle LACOUTURE Laetitia / M DESLUX Thomas
- Melle CASSEN Christelle / M LABATTUT Julien
- Mme SCHNEIDER Danielle
- Melle ROSEMBLY Edwige / M BAYLE David
- Melle LARREY Céline
- Melle LAVIGNE Jennifer / M COURBIS Nicolas

Carnet de naissances



La Municipalité félicite les heureux parents et souhaite la bienvenue à :

Louise CARLOS né le 25/02/2009 à DAX

715 Route du Guy

Shainesse SOUDANE née le 28/02/2009 à DAX

937 Route de l'Eglise

Décès

PHILIPOT Joseph, le 28 février 2009 (à Bayonne)

LAGRASSE Georges André, le 05 mars 2009 (à Bayonne)

DARRIBEYROS Jeanne Madeleine, le 29 mars 2009 (à Dax)



**PRECHACQ'
INFOS
MAI
2009**

Mairie de Préchacq-les-Bains

Lundi, mardi, jeudi

de 14h à 18h

Vendredi

de 9h – 12h et 14h - 17h30

Tél : 05 58 57 21 72

mèl : mairiedeprechacq@wanadoo.fr

Fax : 05 58 57 53 17

L' Edito du maire

Quand tempête rime avec entraide...

Dans la nuit du 23 au 24 janvier dernier, la tempête Klaus s'abattait sur notre belle région, traumatisant durablement la population et faisant d'énormes dégâts matériels.

Encore sous le choc comme la majeure partie des habitants, l'équipe municipale, aidée des premiers bénévoles s'affairait à dégager les axes routiers principaux afin de permettre la circulation des véhicules dès le milieu de la matinée.

En début d'après-midi de ce samedi, une permanence était mise en place à la mairie pour répondre aux besoins de la population qui venait de subir cette terrible tempête.

Très vite, des équipes ont été formées avec les conseillers, employés municipaux et Préchacquois bénévoles venus spontanément offrir leur aide ; certains proposaient des poêles à pétrole, d'autres un groupe électrogène, des tuiles de rechange. D'autres humblement proposaient leurs bras et leur savoir-faire.

Le village a été quadrillé par ces équipes à plusieurs reprises, proposant aides et plus tard, bouteilles d'eau aux foyers qui s'ouvraient à eux. L'urgence étant les personnes âgées seules, n'ayant pas de famille proche ou sous insuffisance respiratoire ou autre. Un premier point était fait dans l'après-midi avec les pompiers qui prenaient le relais pour les secours ou les aides spécifiques.



Une permanence municipale a été mise en place de 8 heures du matin à 20 heures, voire 21 heures, durant une semaine entière, permettant ainsi aux habitants de venir chercher les informations nécessaires s'ils le souhaitaient.

Durant trois jours, aucune communication téléphonique sur ligne fixe n'était possible sans électricité, et les opérateurs de téléphonie mobiles étaient saturés. Heureusement que quelques habitants avaient gardé les anciens téléphones fixes, ce qui permettait de communiquer quelques heures en début d'après-midi pour joindre la cellule de crise de la préfecture, les pompiers, la croix rouge, la gendarmerie, et ERDF. Tous ces services de secours passaient plusieurs fois par jour en mairie pour faire le point. Le comble, étant l'impossibilité de joindre France Télécom afin de rétablir dans un premier temps, les liaisons pour les télé-alarmes des personnes équipées.

Association « Sur les Pas du Valet de Cœur »

Le lundi matin, la mairie obtenait un premier groupe électrogène du SDIS de DAX, et avec l'aide de l'entreprise GAYAN pour le transport et la SARL LAVIE pour le raccordement électrique, une partie des bâtiments communaux était réalimentée. Dès 15 heures, il était possible de venir se réchauffer au restaurant scolaire ou tout simplement de prendre une douche chaude avec la mise à disposition des vestiaires du hall des sports. Une permanence était mise en place, toujours avec les bénévoles, pour les habitants qui souhaitaient recharger leur congélateur.

Après plusieurs jours sans réseau électrique, la majorité du village retrouvait la fée lumière dans la nuit du mercredi au jeudi, grâce à un quadrillage optimum du secteur par le responsable ERDF accompagné du maire. Le service actif des sympathiques équipes d'ERDF venues de toute la France a été très efficace.

Le jeudi après-midi, après maintes appels téléphoniques auprès de la Préfecture, de la BA118, et toujours avec la collaboration des pompiers et de la gendarmerie, la municipalité a obtenu l'hélicoptère d'un gros groupe électrogène pour alimenter les pompes évacuant l'eau hors des thermes. Ce fut un moment intense qui restera à jamais dans nos mémoires.



Le samedi matin, après la baisse des eaux, un autre groupe électrogène était obtenu par la municipalité et installé sur le parking des thermes pour l'alimentation électrique de l'établissement thermal, et de l'Hostellerie Clos Pité, par ERDF. La ligne de PONTONX sur ADOUR alimentant ces deux entreprises étant hors service.

Le samedi après-midi, un dernier point était effectué avec les équipes d'ERDF, la cellule de crise et le maire.

Il fallut plus de deux semaines après cette terrible tempête pour que certaines lignes téléphoniques soient raccordées au réseau, malgré l'insistance quotidienne de la municipalité auprès de France Telecom.

Klaus n'a pas épargné notre forêt. L'ONF a estimé la perte à 598 stères de pins, 524 stères de peupliers et 2 296 stères de chênes jetés au sol.

Parmi ces arbres, une grande partie qui aurait dû être vendue durant les prochaines décennies, amputera fortement nos recettes du budget forêt.

Nos chasseurs, qui sont avant tout gardiens et protecteurs de notre environnement, ont proposé d'apporter bénévolement leur contribution face à ce désastre, comme ont pu le faire les ACCA dans diverses communes forestières.

Comme la législation l'exigeait, un arrêté autorisant la circulation exceptionnelle de ces bénévoles en forêt était déposé par le Maire en Préfecture, et la liste des participants était déclarée auprès des assurances pour leur sécurité respective. Le 27 février dernier, au petit matin, trois équipes s'affairaient à dégager les pistes forestières. Ils se retrouvèrent le midi autour d'un repas à « Clos Pité » offert par la Municipalité.

Après l'assemblée générale qui fut consacrée à une rétrospective des travaux des cinq années de l'association, les membres du conseil d'administration remercient les adhérents, sans qui l'association n'existerait pas.

Le jeudi 9 avril dernier, la commune a été visitée par l'école Saint-Médard de Mont-de-Marsan. Au programme, les thermes, ses boues et ses eaux, la curiosité préchacoise - le Trou de Madame, et pour terminer, une visite commentée de l'exposition Lahire, avec remise à chacun des élèves, d'un dossier pédagogique pour aider à connaître ce Gascon né à Préchacq. L'exposition sur les thermes est installée dans les salons de l'établissement thermal jusqu'au 16 avril.

Une exposition « Lahire » s'est tenue le mardi 28 avril après-midi au Foyer Rural. Dans le même cadre, nous organiserons une présentation de diapos sur Etienne de Vignolles, ainsi qu'une courte visite de Préchacq-les-Bains. Cette animation est bien entendu ouverte à toutes et à tous.

Autre journée en cours d'organisation, dans le cadre des « Journées du Patrimoine », sous l'appellation « 3 P » pour Préchacq-Passion-Partage, l'association propose à chacun de vous d'exposer votre passion. Ce peut-être la passion du dessin, de la peinture, des voitures anciennes, de la broderie, de la cuisine, des timbres, des cartes postales, des maquettes, de l'écriture, des bateaux, etc... Vous avez une passion, alors n'hésitez pas, venez partager cette journée du « Dimanche 20 septembre 2009 » avec nous. La salle du Foyer Rural nous est réservée, et il nous faut nous organiser. Pour cette raison, contactez nous dès que possible au 05.58.57.27.65 ou au 05.58.57.92.40 vous obtiendrez réponse à toutes vos questions.



Maquette du groupe mairie-école réalisée par Jacques D'Oliveira. Jacques vous guidera dans ses secrets de fabrication. N'hésitez pas, renseignez vous.

Jean-Pierre MARQUANT

Permis de construire d'habitation délivrés depuis janvier 2009

M. LARTIGAU Michel	Terrasse et véranda
M. LEGLIZE Philippe	Construction chenil
M. et Mme SCANDOLA Bruno et Laure	Maison

Déclarations préalables à des travaux accordés depuis janvier 2009

M. DUCOURTIOUX Eric	Abris de jardins + apprentis
M. BALLIN Stéphane	Piscine
M. PUYO Thierry	Panneaux solaires
Mme PEBAYLE Jeanne	Abri de jardin
M. HERBILLON Jean-François	Abri de jardin
M. GAYAN Jean-Louis	Piscine
M. Jean-Pierre SESCOSE	Abri bois

REGLEMENTATION EN MATIERE DE VOIRIE (informations recueillies auprès de la DDEAF)

Début mai 2009, la société ROXO a procédé aux curages des fossés de la commune.

Quelques petits rappels de la réglementation en matière de voirie sur les droits et devoirs de chacun :

Il est expressément défendu :

- de nuire aux chaussées des chemins et voies communales et de compromettre à la sécurité de la circulation,
- de détériorer les talus, fossés, ainsi que les marques indicatives de leurs limites,
- de labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces voies et chemins,
- de rejeter les eaux insalubres,
- de causer des dégradations,
- d'entraver l'écoulement des eaux de pluie,
- de gêner la circulation ou de nuire à la sécurité publique,
- de déposer sur ces voies des objets ou produits divers qui pourraient porter atteinte à la sécurité de la circulation, notamment d'y amener des amas de terre par des véhicules en provenance des champs riverains,

Les propriétés riveraines situées en contrebas des voies communales ne sont assujetties à recevoir les eaux qui découlent naturellement de ces voies et les matières de curage que si leur composition n'est pas incompatible avec la protection des sols et des eaux.

Si des travaux de curages sont effectués par la commune, les riverains ne peuvent pas s'opposer à recevoir les matières.

Sur les parcours des voies communales, les entrées de champs, les accès aux habitations, les raccordements des chemins d'exploitation et en général, tout accès aux propriétés doivent être convenablement stabilisés sur une longueur suffisante pour éviter toute détérioration de la voie communale.

Pour tout nouvel accès à créer, une demande d'autorisation de voirie doit être déposée en mairie avant de commencer tous travaux.

Les propriétaires des accès sont tenus d'entretenir et de garder en bon état, les ouvrages de pont construits à leurs frais pour eux ou pour leur compte et doivent être exécutés de façon à ne pas gêner l'écoulement des eaux.

Sabine LACAULE et Denis CASTAGNET

DÉFILÉ DE MODE

Jeudi 12 mars, nous avons assisté à un défilé de mode organisé par la Boutique Solidaire du Secours Catholique, à l'occasion du 1er anniversaire de son ouverture à Pontonx sur l'Adour.

Aidées par les élèves de BEPA de la Maison Familiale et celles de la classe de CAP coiffure du Berceau de Saint Vincent de Paul, les bénévoles de la boutique se sont donné beaucoup de mal pour préparer ce moment original, joyeux et convivial, organisé dans la salle des fêtes.

Les élèves et certaines bénévoles se sont prêtées au jeu pour nous présenter, comme sur les podiums de haute couture, certains vêtements en vente dans la boutique. Le spectacle fut garanti, l'accueil chaleureux. Bonne humeur, humour, générosité, simplicité, tout était réuni pour nous faire passer un agréable moment.

La Boutique Solidaire n'est pas seulement un point de vente ou de dons, c'est aussi un point de rencontre, d'échange, où nous sommes tous bienvenus, que nous venions donner ou recevoir... C'était le message de cette soirée sympathique et tous s'étaient donné beaucoup de mal pour que ce message soit transmis. C'est ce que nous faisons aujourd'hui...

En cette période de crise, et ce monde favorisant l'individualisme à outrance, nous constatons qu'il existe encore des gens pour qui amitié, partage et solidarité ne sont pas de vains mots... Souhaitons donc bonne chance à la Boutique, et venez-y nombreux !!!!

Véronique SEGAS et Laurence CATHERINE

Après une rude journée, ils se réunirent à la maison de la chasse autour du verre de l'amitié. Mais le sujet qui revenait le plus souvent était l'image de cette forêt que les chasseurs ne reconnaissaient plus et qu'ils ne reverraient plus de la même façon.



Pour information, l'interdiction de circuler en forêt a été levée le 1^{er} avril 2009 par la Préfecture des Landes.

Cependant, le Préfet autorise les maires à interdire certains accès s'il est considéré qu'il pourrait y avoir atteinte à la sécurité des personnes.

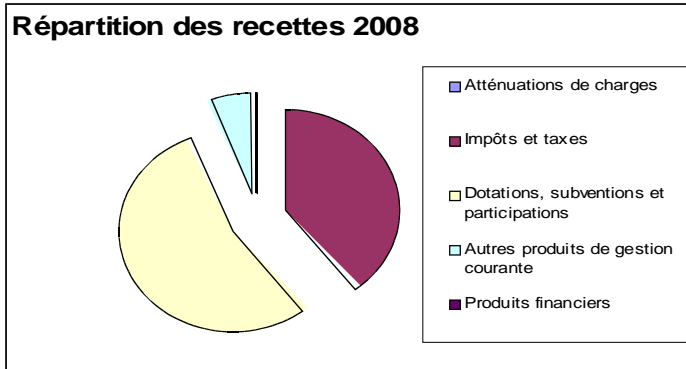
La municipalité, ne voulant pas priver plus longtemps les PRECHACQUOIS de leur forêt avec l'arrivée des beaux jours, recommande toutefois la plus grande prudence aux promeneurs, certains arbres ou branchages fragilisés pouvant tomber à tout moment.

La Municipalité remercie très sincèrement tous les bénévoles -qu'ils soient professionnels ou non, qui sont venus apporter aide et réconfort aux PRECHACQUOIS.

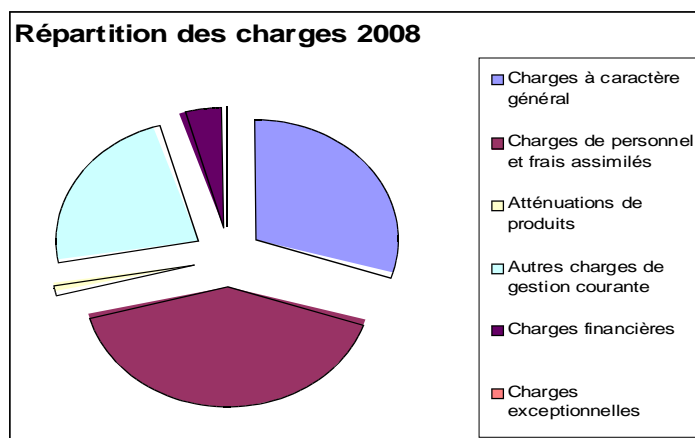
Nul n'est préparé à de tels aléas climatiques, du moins dans notre région. Malgré toutes les bonnes volontés, il est difficile de tout maîtriser. Mais c'est aussi dans ces moments-là que l'on voit se développer une générosité, une amitié, un don de soi que l'on n'imaginait pas sans cela. Et ce sont ces moments importants que la municipalité et tous les bénévoles retiendront de cette expérience.

Sabine LACAULE et Denis CASTAGNET

Recettes 2008		
013	Atténuations de charges	723,52
73	Impôts et taxes	137 647,09
74	Dotations, subventions et participations	192 034,61
75	Autres produits de gestion courante	20 010,24
76	Produits financiers	7,50



Charges 2008		
011	Charges à caractère général	93 574,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	123 982,48
014	Atténuations de produits	4 177,20
65	Autres charges de gestion courante	73 786,78
66	Charges financières	12 284,19
67	Charges exceptionnelles	140,00



Dès l'installation de la nouvelle équipe municipale en mars 2008, un arrêté du maire a été pris visant à régler le stationnement des camping-cars, essentiellement pendant la saison thermale et touristique, au cours de laquelle ce type de véhicule est amené à circuler sur le territoire communal. Avait été également interdit le stationnement de tout véhicule sur la parcelle commune de « Pité », pour un motif de sécurité lié à la dangerosité de plusieurs arbres très abîmés.

L'application de ces deux décisions n'a pas été rendue facile, en raison de la diffusion de propos souvent erronés, voire mensongers, qui laissaient entendre que la commune développait une politique « anti camping-cars ».

Les positions des uns et des autres (communauté de communes, office de tourisme cantonal, direction de l'établissement thermal et propriétaires de terrains de camping et d'aires naturelles) ont été exprimées au cours d'une réunion organisée sous l'égide de la mairie en septembre dernier. La démarche de la municipalité a aussi été expliquée par écrit aux fédérations nationales représentatives des utilisateurs de camping-cars.

Ainsi, au terme du bilan effectué, un nouvel arrêté municipal vient d'être pris. Cette décision du maire réglemente le stationnement des camping-cars durant la période du 20 mars au 30 novembre chaque année dans les conditions suivantes :

- stationnement interdit de 8h00 à 23h00 sur les parkings et la place du centre-bourg, sur le parking et la place de l'église, sur le parking du Clos-Pité et sur le terrain de sport,
- stationnement sans hébergement autorisé en journée sur la parcelle communale de Pité aménagée à cet effet, pour une durée limitée au temps des soins prodigués à l'établissement thermal (soit deux heures consécutives au maximum),
- stationnement sans hébergement autorisé en journée sur le parking de la mairie dans la limite de deux heures consécutives, pour permettre l'accès aux services municipaux et à l'antenne de l'office de tourisme.

Une signalisation destinée à l'information des camping-caristes a été installée sur la parcelle de Pité et sur le parking de la mairie, l'arrêté municipal étant par ailleurs affiché dans tous les lieux concernés.

Une information sera également diffusée par l'office de tourisme s'agissant des possibilités d'hébergement et de vidange des camping-cars à proximité de l'établissement thermal.

Ces nouvelles dispositions devraient être de nature à satisfaire à la fois les camping-caristes, qui ont le droit de disposer d'espaces de stationnement, mais aussi les Préchacquois, les touristes et les curistes non camping-caristes, à qui la municipalité souhaite légitimement offrir des garanties en matière de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques.

Lionel GIRY

DES PROJETS QUI SE CONCRÉTISENT

Lancé à la fin du mandat précédent, le projet de rénovation extérieure du bâtiment communal qui regroupe la mairie, l'école et deux logements vient d'être finalisé. En effet, après mise en concurrence, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises « Ducasse » de Gousse et « Miroiterie Aquitaine Alu » de Pomarez, pour un montant total de 91 163 € TTC. A noter que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35 % (Etat et Conseil Général), la partie restante étant autofinancée par la commune.

Les travaux, qui ont débuté pendant les vacances de Pâques, se poursuivront pendant le mois de juillet afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école. Ils consistent à refaire complètement la toiture et la zinguerie et à changer toutes les menuiseries extérieures (portes et fenêtres). Une seconde phase de travaux, sur les peintures extérieures, sera engagée ultérieurement.

La mise en œuvre du projet a pris un peu plus de temps que prévu car la nouvelle équipe municipale a souhaité inscrire l'opération dans le cadre global de la requalification du cœur du centre-bourg, envisagée en plusieurs étapes et autour de cinq idées : une mairie plus adaptée, un groupe scolaire homogène, une salle polyvalente repensée, un espace pour les associations et une place centrale mise en valeur. Il était donc exclu de réaliser des travaux sur ce bâtiment communal, sans les lier à ce programme plus ambitieux. L'équipe municipale garde aussi à l'esprit un autre paramètre de taille : la maîtrise budgétaire et l'objectif de ne pas accroître de manière irraisonnée l'endettement de la commune.

Telle est la ligne du conseil municipal, guidé par la volonté de mener les différentes opérations d'investissement dans la cohérence et avec une vision à longue échéance. La liaison bourg-thermes en est l'illustration parfaite : après un réexamen complet du projet initial, qui a permis à aussi d'évaluer son impact et sa faisabilité dans sa globalité, les premiers travaux devraient débuter au cours du second semestre, avec l'aménagement du carrefour de l'Obre.

UNE OUVERTURE DE CLASSE À PRÉCHACQ !

Au vu de l'augmentation des effectifs sur notre R.P.I de Gamarde/Goos/Préchacq (228 élèves à ce jour), une création de poste d'enseignant sur notre village a été décidée par l'Inspection Académique. Cela fait passer le R.P.I de 9 à 10 classes et l'école de Préchacq de 2 à 3 classes.

Cette décision tardive (2 avril 2009) bouscule évidemment nos projets. Les Commissions Scolaire, Bâtiments, Budget et Gestion du personnel travaillent déjà sur le dossier pour coordonner la rentrée scolaire 2009/2010. Les sujets abordés sont : l'aménagement de la nouvelle salle de classe d'un bureau pour la direction, l'agrandissement de la garderie, l'achat de mobilier scolaire, l'embauche d'une nouvelle ATSEM, les horaires de la cantine et du ramassage scolaire, etc ...

Où se situera cette 3ème classe ?

L'emplacement de cette 3ème classe à Préchacq se situera dans la salle actuelle du Conseil Municipal. Ainsi les classes ne seront plus séparées. Mais ce choix impose de prendre en compte le déménagement de la Mairie et de ses bureaux vers le logement de fonction.

Où ira mon enfant à la rentrée prochaine ?

Nous pouvons faire une première projection de la scolarité complète d'un élève sur notre R.P.I. Attention, ceci n'est qu'une hypothèse :

Ecole maternelle de Gamarde : 3 classes : PS, PS/MS, MS/GS

Ecole de Préchacq : 3 classes : GS/CP, CP, CE1 (ou GS, CP, CP/CE1)

Ecole de Goos : 2 classes : CE1/CE2, CE2/CM1

Ecole élémentaire de Gamarde : 2 classes : CM1, CM2

(PS = Petite Section de maternelle – MS = Moyenne Section – GS = Grande Section)

Vous remarquez que la plupart des classes seront à double-niveau, L'effectif moyen sera de 23 à 25 élèves par classe. Les élèves seront répartis par le Conseil des Maîtres en fonction de critères pédagogiques. Le directeur du RPI donnera des renseignements supplémentaires lors du prochain Conseil de R.P.I qui aura lieu à la mi-juin. A noter que Sabine LACAULE lui a demandé de diffuser auprès des familles une information au sujet de cette répartition des élèves.

Cyrille PETIT

YANNICK REMPLACE AMAYA...

En raison de l'augmentation de la population et des divers travaux administratifs et comptables -*mais également pour un meilleur service au public*- la municipalité a décidé de créer un poste d'adjoint territorial 1ère classe de 20 h/semaine à partir du 1er mai 2009.

Cet agent sera chargé de la gestion du personnel, de l'état civil et des divers budgets communaux.

Amaya GEVREY, en tant qu'adjoint territorial 1ère classe à raison de 10 h/semaine sur PRECHACQ LES BAINS partageait, jusqu'à présent, son temps de travail avec la mairie de LOUER. Elle ne pouvait malheureusement nous accorder les 10 heures supplémentaires pour le poste à pourvoir.

D'un commun accord mais non sans une certaine émotion partagée, Amaya a rompu son contrat de travail pour se consacrer exclusivement à la mairie de LOUER et à ses enfants encore jeunes.

C'est par le biais du centre de gestion départemental que la municipalité a embauché Yannick LAPEYRE qui avait déjà remplacé Delphine JUGLIN en avril dernier. Ce Dacquois de 28 ans correspondait tout à fait au profil souhaité au vu de son excellent cursus, et malgré son jeune âge.

Ne soyez donc pas étonnés de rencontrer un secrétaire les lundi, mardi et jeudi, aux côtés de Delphine JUGLIN, secrétaire déjà en poste à raison de 28 heures/semaine.

Souhaitons la bienvenue à Yannick et une bonne continuation à Amaya qui ne devra pas hésiter à revenir nous voir, pour notre plus grand plaisir.

Sabine LACAULE

LE BUDGET, LES FINANCES.

Comme indiquée sur les tableaux et graphiques ci-dessus, voici la répartition des charges et produits tels que réalisés au cours de l'exercice 2008.

Les recettes étant essentiellement constituées du produit des impôts locaux et des dotations d'Etat, les autres produits de gestion courante sont en majeure partie constitués du revenu des immeubles et des repas de la cantine scolaire, et des mises à disposition du personnel au sein du RPI.

L'autofinancement dégagé permet de couvrir, en un premier lieu, le remboursement en capital des emprunts et d'autre part, une partie de l'investissement prévu.

Pour les recettes de fonctionnement, et plus particulièrement la fiscalité directe locale, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter cette année les taux d'imposition de la part "commune" des taxes foncières et d'habitation. La croissance non maîtrisée des impôts à l'échelle nationale est très commentée, très controversée et nous avons jugé utile de ne pas suivre la tendance. Mais au lieu d'augmenter les recettes, nous avons préféré la maîtrise des dépenses et plusieurs axes ont été retenus :

- La renégociation des contrats d'assurance en cours, avec une étude approfondie sur la couverture des risques, garanties et franchises. Les premiers chiffres annoncés laissent présager une économie substantielle sur ce poste.

- Une surveillance particulière du poste « énergie », comprenant tout particulièrement EDF. En effet, il semblerait qu'au niveau du foyer rural, il y ait quelques « déperditions » de calories, lourdes de conséquences sur la facture. Mais nous savons compter sur le civisme des utilisateurs pour nous aider à maîtriser ce poste.

- Négociation sur les conditions d'acquisition, de location ou de leasing d'un nouveau photocopieur pour la Mairie. Là aussi, des études sont en cours avec différents intervenants.

- Lors des consultations, nous ne tenons pas seulement compte du prix, mais pondérons aussi par des critères de qualité de produit (pour le matériel) ou de qualité de conseil (pour les assurances).

Gérant l'argent de la collectivité, notre objectif est de gérer au mieux les deniers publics.

2008, avec notre prise de fonctions en mars, n'a pas matériellement pu voir la réalisation de projets concrets.

Après concertation, nous avons revu à la baisse le projet liaison bourg thermes. En effet, dans sa phase initiale, les montants prévus dépassaient largement les capacités de la Commune et sa réalisation en l'état nous aurait privé de toute possibilité d'investissement ultérieur.

Voici donc pour 2009 les projets retenus et validés :

- Achat d'un tracteur de marque New Holland : 19 000 € HT
Equipement chargeur frontal + benne : 9 000 € HT
Epareuse : 10 400 € HT
Montant définitif autofinancé : **38 400 € HT**

Cet investissement permettra à la collectivité d'une part, de maîtriser les frais d'entretien des bords de routes et de chemins pédestres forestiers, et d'autre part, de gérer la périodicité des interventions.

- Réfection ensemble Mairie :
Lot charpente/couverture : 32 717 € HT
Lot menuiseries extérieures : 43 506 € HT
Subvention Etat : 15 245 €
Subvention Conseil Général : 10 107 €
Montant définitif autofinancé : **50 871 € HT**

- Carrefour de l'Obre : Montants estimatifs
appels d'offres non passés à ce jour.

Travaux de VRD :	28 464 € HT
Aménagements espaces verts	3 125 € HT
Subventions : Dotation Globale d'Equipement	7 897 €
Amendes de Police	7 116 €
Montant prévisionnel autofinancé :	16 576 € HT

début des travaux septembre 2009

- Démolition de la Maison DULAMON et sécurisation du carrefour : *Devis en cours, non définitifs à ce jour.*

- Dans l'urgence, suite à l'attribution officielle de la création d'un nouveau poste d'enseignant affecté à PRECHACQ LES BAINS depuis le 2 avril dernier, nous allons également lancer les consultations pour **l'aménagement d'une nouvelle classe et la mise aux normes du pôle scolaire.**

A cette occasion, la salle du conseil municipal et les locaux de la Mairie actuelle seront transformés en salle de classe et en salle pédagogique pour les enseignants.

Nous avons pris contact avec notre locataire Monsieur MORITS afin de le reloger rapidement sur PRECHACQ LES BAINS et récupérer les locaux pour y installer la Mairie.

Ce bail était de type précaire et révoquant à tout moment, il a fait l'objet d'une procédure de désaffectation auprès de l'éducation nationale, car il était initialement prévu au logement des enseignants.

Enfin pour terminer, **le passage de la tempête KLAUS** en janvier dernier a causé quelques dégâts aux bâtiments communaux, les procédures d'indemnisations sont en cours auprès des assureurs (notamment pour les portes du porche de l'église, les cuisines du foyer rural dont l'isolation et les peintures seront refaites à neuf, suite à d'importants ruissellements) mais l'incidence financière est très limitée. Il n'en sera pas de même pour le budget forêt, dont les recettes sont incertaines pour les années à venir alors que les dépenses d'entretien et de reboisement sont en constante augmentation.

Roland ALONSO.

UN MARCHÉ COULEUR LOCALE...

La Municipalité de PRECHACQ LES BAINS, qui souhaite développer la mise en valeur des producteurs locaux, a lancé son marché de saison ouvert aux habitants, touristes et curistes.

Ce marché se tiendra toute l'année, chaque samedi, de 8 h à 12 h, au parking Clos Pité, à l'entrée des thermes durant la saison thermale, et sur la place du bourg en hiver.

Le samedi 2 mai, ce fut le premier rendez-vous et l'on pouvait y rencontrer son voisin, un ami pour faire un brin de causette ou échanger sur les produits en vente. Le soleil était également de la partie. Producteurs et municipalité se félicitaient de l'excellente fréquentation de ce premier marché. Certains clients n'ayant pas hésité à traverser l'Adour, ont pu profiter des produits proposés, le soleil motivant la curiosité.

Vous pourrez donc trouver régulièrement sur le site de Clos Pité, la boucherie MESMER à partir de 10 h, Maïté LALANNE avec ses légumes de saison et ses conserves, les pastis, gâteaux basques, cakes, tourtières et pain du boulanger de GOOS, un producteur de miel de BEGAAR, de l'artisanat local (bijoux FAFA, peintures diverses et sur soie avec Maïté DUMOULIN et une artiste professionnelle d'enluminure médiévale de VICQ D'AURIBAT).

S'intégreront petit à petit, producteurs de fruits, de vins, de fromages, de kiwis en novembre, et d'autres plus atypiques... Ce marché étant plutôt orienté vers des produits locaux de saison que l'on ne trouvera pas forcément au supermarché.

N'hésitez pas à y venir, le meilleur accueil vous y sera fait...

Sabine LACAULE

AUTORISATION FACONNAGE DE BOIS DE TEMPETE

En accord avec l'ONF, la municipalité autorise les habitants qui le souhaitent à façonner du bois de tempête, sur des lieux bien définis par l'ONF et la municipalité (sur des sites non dangereux).

Tout particulier intéressé doit impérativement se faire connaître en mairie afin d'obtenir un bon d'autorisation de façonnage qui lui permettra d'exploiter les stères attribués, en toute légalité et sous sa propre responsabilité. Les tarifs de vente pratiqués seront de 10 €/stère pour le bois tout venant et de 12 €/stère pour le chêne.

Sabine LACAULE, Denis CASTAGNET

SITE INTERNET : « Découvrir PRÉCHACQ LES BAINS » et ses activités

La Commission Communication et Culture, par le biais du site internet de la commune www.prechacq-les-bains.org, souhaite enrichir la rubrique « Découvrir PRÉCHACQ LES BAINS » Le but sera d'apporter le plus d'informations pratiques aux Préchacquois, aux touristes et aux curistes.

Cette nouvelle rubrique pourrait ainsi mettre en valeur les activités existantes sur notre commune. (exemples : hébergement, location pour curistes ou autres, restauration, activités artisanales ou commerciales, associations, services, etc, ...)

Si vous souhaitez nous faire part de votre activité, merci de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous avec le détail de celle-ci, et votre accord de diffusion. La description devra revêtir un caractère purement informatif et non publicitaire.

Pour toutes questions nous restons à votre disposition par courrier à l'adresse site@prechacq-les-bains.org

Et n'oubliez pas de vous inscrire à la Newsletter à partir du site, pour obtenir des informations pratiques (Animations, actualités, ramassage scolaire en cas de grève, ...)

Stéphane GROLEAU

Nom :

Prénom :

J'autorise la diffusion par la mairie des informations concernant mon activité.

Signature :

Description :